

Indexation annuelle des salaires et des indemnités du personnel roulant transport de marchandises et logistique au 01.01.2020

Suite à l'indexation annuelle les salaires réels sont augmentés à partir du 01.01.2020. L'indemnité d'ancienneté et les autres indemnités sont également augmentées.

Catégorie	Salaire horaire en €	Indemnité en €	Indemnité en €
	Temps de travail 38 h/semaine	Temps de disponibilité (99% du salaire horaire)	Temps de disponibilité dimanches et jours fériés
Transport de marchandises			
Convoyeur/manoeuvre	€ 11,2300	€ 11,1175	€ 16,6760
Chauffeur en formation	€ 11,2300	€ 11,1175	€ 16,6760
Chauffeur camion charge utile < 7 tonnes	€ 11,6645	€ 11,5480	€ 17,3220
Chauffeur camion charge utile 7 - 15 tonnes	€ 11,9270	€ 11,8075	€ 17,7110
Chauffeur camion charge utile + 15 tonnes	€ 12,3445	€ 12,2210	€ 18,3315
Chauffeur véhicule articulé	€ 12,3445	€ 12,2210	€ 18,3315
Chauffeur ADR ou frigorifique	€ 12,3445	€ 12,2210	€ 18,3315
Messageries			
< 6 mois d'ancienneté dans la firme	€ 11,6645	€ 11,5480	€ 17,3220
> 6 mois d'ancienneté dans la firme	€ 11,9270	€ 11,8075	€ 17,7110
Services courriers et taxis-camionnettes			
Salaire horaire minimum	€ 12,3445	€ 12,2210	€ 18,3315

Catégorie	Salaire horaire en € Temps de travail 39h/semaine avec 6 jours de compensation payés	Indemnité en € Temps de disponibilité (99% du salaire horaire)	Indemnité en € Temps de disponibilité dimanches et jours fériés
Transport de marchandises			
Convoyeur/manoeuvre	€ 10,9430	€ 10,8335	€ 16,2500
Chauffeur en formation	€ 10,9430	€ 10,8335	€ 16,2500
Chauffeur camion charge utile < 7 tonnes	€ 11,3655	€ 11,2520	€ 16,8780
Chauffeur camion charge utile 7 - 15 tonnes	€ 11,6215	€ 11,5050	€ 17,2575
Chauffeur camion charge utile + 15 tonnes	€ 12,0275	€ 11,9070	€ 17,8605
Chauffeur véhicule articulé	€ 12,0275	€ 11,9070	€ 17,8605
Chauffeur ADR ou frigorifique	€ 12,0275	€ 11,9070	€ 17,8605
Messageries			
< 6 mois d'ancienneté dans la firme	€ 11,3655	€ 11,2520	€ 16,8780
> 6 mois d'ancienneté dans la firme	€ 11,6215	€ 11,5050	€ 17,2575
Services courriers et taxis-camionnettes			
Salaire horaire minimum	€ 12,0275	€ 11,9070	€ 17,8605

Indemnité RGPT : l'indexation annuelle a augmentée l'indemnité RGPT à € 1,4585/h à partir du 01.01.2020.

Indemnités de séjour : l'indexation annuelle a fixée les indemnités de séjour à partir du 01.01.2020 à :

Indemnité A : > 24 h hors domicile + 8 h temps de travail et/ou temps de disponibilité : € 38,4535.

Indemnité B : < 24 h hors domicile : € 15,5865.

Indemnité C : séjour fixe étranger : € 10,4545.

Indemnité travail de nuit : 1,5145 €/h.

Indemnité d'ancienneté en €/heure

Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 1 an	€ 0,0555
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 3 ans	€ 0,1130
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 5 ans	€ 0,1705
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 8 ans	€ 0,2280
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 10 ans	€ 0,2855
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 15 ans	€ 0,3430
Ancienneté d'entreprise ininterrompue de 20 ans	€ 0,4005